

## Soumission au Comité des droits de l'enfant sur le recrutement d'enfants et la réintégration des filles en République démocratique du Congo (RDC)

Avril 2016

Child Soldiers International, s'appuyant sur ses propres recherches antérieures, sur les recommandations présentées par le Comité des droits de l'enfant au gouvernement congolais en 2012<sup>1</sup>, et sur des consultations en cours avec ses partenaires nationaux, a élaboré un projet visant à améliorer l'efficacité des programmes de démobilisation, d'adaptation psychosociale et de réintégration (ou « DDR ») destinés aux filles en RDC. Dans le cadre de ce projet, une équipe de recherche de Child Soldiers International a passé six semaines dans le Nord-Est de la RDC<sup>2</sup> de janvier à février 2016 afin d'évaluer la qualité des programmes existants et de mieux comprendre les obstacles qui entravent la réintégration effective des filles associées aux forces et groupes armés. À cet effet, des entretiens ont été menés avec au moins : 150 jeunes filles anciennement associées à des groupes armés, 80 membres de RECOPE (Réseaux communautaires pour la protection de l'enfant), 30 agences de protection de l'enfance, et 10 fonctionnaires gouvernementaux. Une série de principes fondamentaux visant à orienter une assistance appropriée à l'adaptation psychosociale et à la réintégration des filles est maintenant en cours d'élaboration. Le présent document définit et présente les constatations préliminaires issues de cette étude qui par ailleurs a été complétée par une analyse documentaire de tous les rapports de recherche récents disponibles au public.<sup>3</sup>

### Principales préoccupations relatives à la réintégration des jeunes filles

- Il n'existe toujours pas de stratégie nationale ou de budget national pour la réintégration des filles associées aux forces et groupes armés.
- Les jeunes filles sont invisibles au moment de la démobilisation et un grand nombre d'entre elles restent bloquées dans les groupes armés. La majorité des filles interrogées ont signalé qu'un grand nombre de leurs congénères seraient restées avec les groupes armés au moment où elles-mêmes les ont quittés, et dans plusieurs cas, lorsque ces filles venaient des mêmes communautés, elles ont pu confirmer qu'elles étaient toujours portées disparues. Selon la Section Protection de l'enfant de la MONUSCO, les filles représentent 30 à 40 % des enfants associés aux groupes armés en RDC, alors qu'elles ne représentent que 7 % du nombre total

<sup>1</sup> « D'élaborer et mettre en œuvre, à titre prioritaire, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et les acteurs de la protection de l'enfance, une stratégie visant à identifier les filles qui sont ou ont été utilisées comme soldats ainsi que leurs enfants et à leur fournir une aide effective à la réinsertion qui réponde à leurs besoins médicaux, économiques et psychologiques complexes. Tout devrait être fait pour veiller à ce que ces mesures et tous les programmes qui pourraient en découler n'aggravent pas la stigmatisation et l'exclusion dont sont victimes les anciennes filles soldats ; » Observations Finales du Comité des droits de l'enfant (CRC/C/OPAC/COD/1), 59<sup>ème</sup> session, 2012, paragraphe 49 (b).

<sup>2</sup> Provinces couvertes : Nord Kivu: Goma, Nyiragongo Nord et Sud, Bweremana, Shasha, Masisi, Rutshuru (Rubare, Rugare, Kiwanja), Walikale (Walikale centre, Nyasi, axe Goma-Kisangani, axe Goma-Bukavu, axe Walikale-Goma), Masisi Nord/Sud/Centre, Katogota (Katogota, Sange, Lupango), Sud Kivu: Bukavu (Katana), Uvira (Mboko, axe Fizi), Lupango (Sange Mutarule), Minova (Axe Kalungu, Numbi, Murambi, Minova). Province Orientale: Dungu, Duru, Nambia, Nyiangara (Haut Uélé).

<sup>3</sup> Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo/MONUSCO, *Les rescapées invisibles : Les filles dans les groupes armés en République démocratique du Congo : 2009 à 2015*, 2015: <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2015/11/rapport-monusco-filles-dans-les-groupes-armes-rescapees-invisibles.pdf>; *Recrutement d'enfants par des groupes armés en RDC de janvier 2012 à août 2013*, 2013: [http://monusco.unmissions.org/sites/default/files/131024\\_monusco\\_spe\\_rapport\\_recrutement\\_enfants\\_par\\_groupes\\_armes\\_2012-2013\\_0.pdf](http://monusco.unmissions.org/sites/default/files/131024_monusco_spe_rapport_recrutement_enfants_par_groupes_armes_2012-2013_0.pdf); Human Rights Watch, *Notre école devient un champ de bataille ; l'utilisation des écoles comme lieux de recrutement et à des fins militaires dans l'est de la République démocratique du Congo*, 2015: <https://www.hrw.org/fr/news/2015/10/27/rd-congo-eleves-et-ecoles-en-danger-dans-les-zones-de-conflit>

d'enfants démobilisés entre 2009 et 2015.<sup>4</sup> Un prestataire de DDR au Nord Kivu dont le travail consiste à séparer les enfants des groupes armés a expliqué qu'il est rare de trouver des filles sur les lieux de vérification ; et lorsqu'elles sont présentes, les formulaires de vérification ne permettent pas de prendre de renseignements sur la forme spécifique que prend leur association avec un groupe (à savoir en tant qu'« épouses » de combattants).

- Parmi les filles séparées des groupes armés, nombreuses sont celles qui n'ont reçu aucune assistance à la réintégration. Le financement semble être le principal problème. L'une des principales agences de DDR a confié à Child Soldiers International qu'ils avaient en leur possession une longue liste d'enfants anciennement associés aux groupes armés, mais que par manque de financement ils n'avaient pas été en mesure de mener des activités de réintégration. Dans certains endroits visités, les fonds disponibles avaient déjà été épuisés plus d'une année auparavant. Bien souvent des promesses de soutien faites aux filles ne se sont pas concrétisées, et des formations professionnelles ou des soutiens à l'éducation ont été abruptement interrompus. Seul un nombre très restreint des 150 filles que Child Soldiers International a pu interroger avaient reçu un soutien réellement significatif à l'adaptation psychosociale et/ou à la réintégration.<sup>5</sup> Beaucoup d'entre elles attendent encore de recevoir une assistance.<sup>6</sup>
- Les programmes de réintégration sont encore très mal adaptés aux besoins spécifiques des jeunes filles sorties des groupes armés. De plus, celles qui reçoivent une assistance à la réintégration sont rarement consultées et impliquées dans les programmes qui leur sont consacrés. Les prestataires de DDR ont aisément admis au cours d'entretiens avec Child Soldiers International que leurs projets ne comportaient pas de stratégies spécifiquement conçues pour les filles, excepté d'inclure la coiffure et la couture dans la liste des formations disponibles (plutôt que la charpente ou la mécanique pour les garçons). Il n'y a eu que très peu ou pas de réflexion dédiée à comprendre les besoins psychosociaux et économiques des jeunes filles anciennement associées aux groupes armés, ou à développer des stratégies familiales et communautaires susceptibles de promouvoir leur réintégration.
- Les entretiens réalisés avec les Réseaux communautaires pour la protection de l'enfant (RECOPE),<sup>7</sup> et avec les jeunes filles elles-mêmes ont cependant tous confirmé les constatations antérieures à savoir que la stigmatisation est un obstacle majeur à la réintégration des filles au sein de leurs communautés. De nombreuses filles sont considérées comme ayant perdu toute « valeur » sociale du fait de leur association avec un groupe armé et de leurs relations sexuelles réelles ou supposées avec un homme en dehors du mariage. Cette perception est particulièrement aiguë dans le cas des filles qui ont été enlevées et forcées de se joindre à un groupe armé. Par exemple, et des incidents de ce type sont signalés comme ayant eu lieu à Nyiragongo Nord (Nord Kivu), des filles anciennement associées au groupe armé appelé « M23 » ont affirmé que des enseignants les avaient humiliées devant les autres élèves et les avaient empêchées de porter les registres de classe. Même les filles qui avaient intégré des milices d'autodéfense afin d'en obtenir de la protection et des moyens d'existence ont été confrontées à ce type de stigmatisation lors de leur retour dans leurs communautés. Une fille en particulier, de Shasha (Bord du Lac, Nord Kivu), qui avait rejoint les Maï Maï APCLS<sup>8</sup> a expliqué : « Mes amies m'ont abandonnée depuis que je suis rentrée. Elles me traitent comme une criminelle. »<sup>9</sup>

---

<sup>4</sup> *Les rescapées invisibles*, page 8.

<sup>5</sup> Child Soldiers International n'a pas été en mesure de rassembler l'ensemble de ces données après la conclusion de ses recherches le 1<sup>er</sup> mars. Toutefois, à titre d'exemple, sur 31 filles interrogées à Rutshuru, 20 ont affirmé ne pas avoir bénéficié d'assistance, et une fille à qui des cours de couture avaient été promis n'a jamais pu les suivre. Pourtant, la majorité de ces filles ont été présentées à Child Soldiers International par l'intermédiaire d'ONG qui travaillent dans le domaine du DDR pour les enfants.

<sup>6</sup> Plusieurs ONG avec lesquelles Child Soldiers International a mené des entretiens sont à la recherche de financements afin de pouvoir soutenir ces enfants.

<sup>7</sup> Les RECOPE sont coordonnés par la *Division des affaires sociales/DIVAS* et faisaient initialement partie d'un projet piloté dans le Nord Kivu en 2000 par Save the Children, en partenariat avec des ONG nationales. Les RECOPE rassemblent des membres respectés de la communauté représentant différents secteurs de la société (éducation, entreprise, santé, religion, police, etc.). Ces membres sont nommés par les communautés elles-mêmes et sont formés à identifier et intervenir dans des cas de protection d'enfants et également à sensibiliser la communauté aux questions de protection. Des RECOPE existent maintenant partout dans les deux Kivus.

<sup>8</sup> *Alliance pour un Congo Libre et Souverain/APCLS*, une milice communautaire d'auto-défense ou milice « Maï Maï ».

<sup>9</sup> Entretien avec une jeune fille de Shasha, Bord du Lac, Nord Kivu, 22 janvier 2016.

- L'importance d'un suivi qui favorise l'écoute et le dialogue avec les enfants est trop souvent négligée. L'écoute dans le temps a pourtant démontré dans maintes situations son importance cruciale pour le rétablissement psychosocial de l'enfant rentré dans sa communauté. Même un budget modeste permet de former à cette écoute toute personne, y compris de la communauté elle-même, qui montre de simples aptitudes de base. De nombreuses jeunes filles demandent simplement à avoir quelqu'un à qui parler de problèmes qui les touchent profondément.
- La stigmatisation des filles qui ont été associées à des groupes armés était tellement enracinée dans les communautés visitées par Child Soldiers International que plusieurs prestataires d'assistance (principalement des membres des RECOPE) ont admis eux-mêmes qu'ils n'aimeraient pas voir leurs propres enfants fréquenter des filles sorties des groupes armés.
- Comme l'ont démontré des recherches antérieures,<sup>10</sup> être accepté par sa propre communauté est le facteur unique le plus déterminant à la réussite de la réintégration des enfants anciennement associés aux groupes armés. Toutefois, les recherches de Child Soldiers International ont montré que l'élément « acceptation communautaire » des programmes actuels de DDR était très insuffisant ou non existant. De fait, de nombreuses jeunes filles sont retournées auprès d'un groupe armé après avoir été rejetées par leurs familles et leurs communautés.<sup>11</sup> Les jeunes filles de Nyiragongo ont dit que de nombreuses filles qui avaient quitté les APCLS étaient ensuite retournées auprès du groupe à cause du mauvais accueil que leur avait réservé leur communauté. Une jeune fille à Nyiragongo a dit qu'il était préférable de rester et de mourir avec le groupe armé que de rentrer à la maison et d'être rejetée.
- Les *Divisions Principales des Affaires Sociales* (DIVAS) sont incapables de jouer leur rôle de supervision en matière de protection de l'enfant auprès des membres des RECOPE parce qu'elles manquent cruellement de ressources et qu'elles ne disposent pas des capacités requises pour effectuer leur travail. Approximativement un tiers des 150 jeunes filles interrogées par Child Soldiers International ont semblé ne pas savoir s'il y avait un représentant local de la DIVAS ou un membre du RECOPE<sup>12</sup> dans leur communauté.

### Autres préoccupations quant au recrutement d'enfants en RDC

- Même s'il est vrai qu'il n'y a réellement plus d'enrôlement d'enfants dans les forces armées nationales (FARDC), Child Soldiers International a reçu des allégations crédibles selon lesquelles **certain membres des forces armées utiliseraient encore des filles mineures** comme « épouses » ou concubines, c'est-à-dire à des fins sexuelles et de travail domestique. Dans un cas à Bilombo (région des Hauts Plateaux, territoire d'Uvira au Sud Kivu), il a été signalé qu'un soldat avait enlevé une fille de 14 ans qu'il avait mise enceinte, pour l'emmener avec lui à Mboko.
- **A ce jour, aucun membre des FARDC ou d'un groupe armé en RDC n'a encore été condamné par un tribunal congolais pour recrutement ou utilisation d'enfants.** Toutefois, selon la MONUSCO,<sup>13</sup> au moins 8 membres de groupes armés sont actuellement en détention et sous investigation pour ces crimes. De plus, un Colonel des FARDC soupçonné d'avoir recruté des enfants au Nord Kivu en 2013-2014 a été arrêté puis remis en liberté provisoire en 2015 pour raisons médicales. En outre, la justice civile et militaire n'aborde pas la question spécifique des filles associées aux membres des FARDC dans le cadre de l'application de la loi contre les violences sexuelles<sup>14</sup> et de la loi portant protection de l'enfance,<sup>15</sup> qui interdisent les violences sexuelles contre les enfants.

<sup>10</sup> Betancourt, T.S., Borisova, Il., Williams, T.P., Brennan, R.T., Whitfield, T.H., de la Soudière, M., Williamson, J., Gilman, S.E., *Sierra Leone's Former Child Soldiers: A Follow-Up Study of Psychosocial Adjustment and Community Reintegration*, 2010: [http://www.childsoldiers.org/psychosocial\\_report\\_reader.php?id=627](http://www.childsoldiers.org/psychosocial_report_reader.php?id=627)

<sup>11</sup> Plusieurs filles interrogées à Nyiragongo Sud (Nord Kivu) ont affirmé que de nombreuses filles qui avaient quitté les APCLS étaient ensuite retournées auprès du groupe à cause du mauvais accueil de leur communauté et de leur famille.

<sup>12</sup> Dans le cas des membres du RECOPE, une telle ignorance peut s'expliquer par le fait que les filles les connaissent en tant que membres de la communauté et pas en tant que membre du RECOPE. Quoiqu'il en soit, à peine quelques filles ont indiqué avoir reçu un soutien particulier de la part d'un membre spécialisé de leur communauté.

<sup>13</sup> Entretien électronique avec la section protection de l'enfant de la MONUSCO, mai 2016.

<sup>14</sup> Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1040 portant Code pénal Congolais : [https://www.icrc.org/ihl-nat.nsf/0/efc440500307d260c12576560050e57e/\\$FILE/O1449916.pdf/Loi%20modifiant%20le%20code%20p%C3%A9nal.pdf](https://www.icrc.org/ihl-nat.nsf/0/efc440500307d260c12576560050e57e/$FILE/O1449916.pdf/Loi%20modifiant%20le%20code%20p%C3%A9nal.pdf)

<sup>15</sup> Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant : <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm>

- **Certains enfants séparés des groupes armés continuent d'être détenus**, parfois pendant de longues périodes, par des membres des FARDC et des services d'intelligence avant d'être remis à la Section Protection de l'enfance de la MONUSCO – en contradiction flagrante avec les termes du Plan d'Action pour arrêter et prévenir le recrutement d'enfants, les violences sexuelles et autres violations graves des droits de l'enfant signé le 4 octobre 2012.<sup>16</sup> Un rapport de Human Rights Watch datant d'avril 2016 affirme qu'au moins 29 enfants sont détenus illégalement dans une prison militaire à Akenga depuis 2015, dans le Nord-Est de la RDC, et ce au motif qu'ils auraient été associés avec le FDLR.<sup>17</sup> Ces enfants n'ont été inculpés d'aucun crime et la plupart d'entre eux affirment être des civils.<sup>18</sup>
- **Certains membres des FARDC continuent de soutenir ou coopérer avec des groupes armés** connus pour recruter et utiliser des enfants. Selon la MONUSCO, « le fait que les FARDC coopèrent et combattent avec des milices ayant des enfants dans leurs rangs constitue une violation de leur engagement à faire cesser et prévenir le recrutement d'enfants préconisé par le Plan d'Action. »<sup>19</sup> Des recherches menées précédemment par Child Soldiers International avaient révélé des cas de collaboration entre certaines unités des FARDC et des groupes armés de ce type à des fins d'exploitation conjointe et de trafic illicite de bois et de minerais,<sup>20</sup> et un rapport récent du Groupe d'étude sur le Congo avance même que certains membres des FARDC auraient été impliqués, aux côtés de l'ADF,<sup>21</sup> dans des attaques contre la population civile qui auraient eu lieu entre octobre 2014 et décembre 2015<sup>22</sup> à Beni, dans le Nord Kivu.
- **L'utilisation par les FARDC d'écoles à des fins militaires** continue de faire des infrastructures éducatives une cible légitime d'attaques militaires. « Les troupes qui occupent les écoles exposent élèves et professeurs à des risques tels que le recrutement illégal, le travail forcé, ainsi que les violences sexuelles. »<sup>23</sup>

### Ce que nous avons appris directement auprès des jeunes filles

- Child Soldiers International a identifié quatre raisons principales (interconnectées) qui expliquent pourquoi les jeunes filles rejoignent un groupe armé :
  1. **Déscolarisation**, souvent due à la pauvreté. A Rutshuru (Nord Kivu) par exemple, la majorité des filles qui ont rejoint des groupes armés ont très clairement affirmé l'avoir fait après avoir été obligées d'abandonner l'école parce qu'elles ne pouvaient plus payer les frais de scolarité : « *Nous avons entendu dire que nous pourrions obtenir de l'argent là-bas ; alors, j'y suis allée parce que je voulais gagner suffisamment d'argent pour pouvoir retourner à l'école.* »<sup>24</sup> La proportion des filles analphabètes rencontrées était très élevée.
  2. **Pauvreté**, et besoin de gagner un revenu par l'intermédiaire d'un groupe armé.
  3. **Désir de vengeance** pour le meurtre d'un parent, ou après des violences sexuelles subies, ou d'autres attaques vicieuses sur leurs familles et leurs communautés.
  4. **Besoin de protection** pour elles-mêmes, ou pour leurs familles et communautés.

Excepté en ce qui concerne la déscolarisation, qui a été citée comme une raison récurrente, les motifs d'enrôlement changeaient d'une région à l'autre. Ils étaient toutefois très largement spécifiques à l'ensemble d'une zone. Dans la province du Sud Kivu (Uvira/Katogota) par exemple, des récits cohérents et répétés faisant état de jeunes filles se joignant aux groupes armés dans le double but de venger le meurtre d'un parent et de se protéger.

<sup>16</sup> *Les rescapées invisibles*, page 4.

<sup>17</sup> Forces démocratiques de libération du Rwanda – groupe armé considéré comme étranger sur le territoire congolais.

<sup>18</sup> « Des enfants sont détenus dans une prison militaire d'une région reculée – Les anciens enfants soldats devraient être réhabilités et libérés », 2016: <https://www.hrw.org/news/2016/04/04/dr-congo-children-held-remote-military-prison>

<sup>19</sup> *Recrutement d'enfants par des groupes armés en RDC de janvier 2012 à août 2013*, 2013, page 9.

<sup>20</sup> Étude confidentielle, non publiée, menée par un consultant de Child Soldiers International en 2014-2015.

<sup>21</sup> Les Forces démocratiques alliées, qui comprenaient à l'origine des groupes d'opposition ougandais, ont été actives en RDC pendant les vingt dernières années.

<sup>22</sup> *Qui sont les tueurs de Béni? Rapport d'enquête N1*, 2016: <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2016/03/Rapport-Beni-GEC-21-mars.pdf>

<sup>23</sup> Human Rights Watch, *Notre école devient un champ de bataille*, page 2.

<sup>24</sup> Entretien avec une fille à Kiwanja, Rutshuru, Nord Kivu, 6 février 2016.

- Certaines filles qui à leur retour ont trouvé un environnement dans lequel elles étaient blâmées et discriminées après avoir subi des souffrances indescriptibles aux mains d'un groupe armé, éprouvaient, de manière tout à fait compréhensible, de la colère face au manque de compréhension et parfois même à l'attitude hostile de leur communauté à leur égard. Cette colère, à son tour, se manifestait par l'adoption d'attitudes et de comportements qui n'aboutissaient qu'à renforcer les perceptions négatives des communautés envers elles contribuant ainsi à un ostracisme encore plus complet.
- Comme d'autres études l'ont amplement mis en exergue, les entretiens menés par Child Soldiers International avec de nombreuses jeunes filles ont également confirmé que l'accès à l'éducation est un puissant facteur non seulement pour empêcher les filles de se joindre à des groupes armés mais aussi pour promouvoir l'acceptation sociale de celles qui ont été séparées. L'éducation contribue également à restaurer et renforcer leur bien-être psychosocial une fois de retour dans les communautés. La grande majorité des jeunes filles interviewées par Child Soldiers International ont affirmé vouloir aller ou retourner à l'école.
- L'intérêt démontré aux filles qui sont de retour dans leurs communautés par les leaders communautaires (chefs religieux, enseignants, chefs coutumiers, membres des RECOPE et autres membres influents et valorisés de la communauté) peut avoir une influence majeure sur l'acceptation communautaire et l'adaptation psychosociale de l'enfant. Ce sont uniquement des individus capables de susciter le respect des communautés qui ont le pouvoir de changer les sentiments et les comportements de ces-mêmes communautés à l'égard des filles à leur retour.
- Parce que les filles qui ont été associées à des groupes armés ont vécu des expériences très variées et distinctes,<sup>25</sup> l'assistance à la réintégration ne peut fonctionner que si elle s'adapte aux circonstances individuelles de chacune et que chacune y est pleinement impliquée.

### Principales recommandations

- Avec le soutien de l'UNICEF et de la MONUSCO, et en droite ligne avec les recommandations antérieures du Comité des droits de l'enfant, la Représentante personnelle du Chef de l'Etat en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants pourrait organiser un séminaire national avec l'Unité d'Exécution du Programme National DDR (UEPNDDR) et les principaux acteurs en DDR en vue de revisiter le Cadre Opérationnel sur le DDR des enfants et les objectifs du Programme DDR III lancé en 2013, et d'élaborer des stratégies spécifiques aux filles (prévention, séparation, réintégration) s'appuyant sur les études récentes. À l'issue de cet événement un bref document pratique pourrait être publié sur « les moyens à mettre en œuvre pour éviter le recrutement des filles, faciliter leur séparation des groupes armés, et encourager une réintégration positive au sein de leurs familles et communautés ». Une telle stratégie devrait être associée à la formation de certains membres de la communauté et autres acteurs en DDR dans les zones où le recrutement d'enfants est élevé.

#### *Participation de l'enfant et acceptation communautaire : conditions essentielles d'une réintégration réussie*

- Indépendamment de l'élaboration d'une stratégie nationale de DDR spécifique aux filles, le gouvernement et les acteurs en DDR devraient élaborer des stratégies qui placent l'acceptation des filles par leurs communautés au centre du processus de réintégration, y compris en assurant un appui financier pour des programmes spécifiques aux jeunes filles. Il faudrait :
  - Avant toute chose, écouter les filles de retour dans leurs communautés et les impliquer pleinement dans leur propre processus d'adaptation psychosociale et de réintégration. Autant que possible il est important également de consulter et d'impliquer leurs familles.
  - Élaborer des messages de démobilisation qui expliquent clairement ce que les filles ont à gagner si elles quittent le groupe armé. De tels messages doivent s'appuyer sur une réalité concrète et de véritables opportunités (par exemple des classes d'alphabétisation ou de rattrapage scolaire en vue d'intégrer le système formel d'éducation) et doivent être précédés par un engagement des communautés concernées signifiant qu'elles sont prêtes à accueillir et accepter leurs jeunes filles.

---

<sup>25</sup> Alors que certaines avaient été enlevées brutalement et maintenue captives pendant plusieurs années, d'autres avaient décidé de rejoindre une milice d'auto-défense de leur propre chef et n'y sont restées que quelques mois. A leur retour, certaines ont retrouvé toute leur famille alors que d'autres ont découvert que leurs deux parents avaient été tués.

- Sensibiliser et impliquer les leaders communautaires afin qu'ils se chargent de promouvoir l'acceptation et le soutien des jeunes filles à leur retour dans leurs communautés.
- Soutenir les structures communautaires existantes (écoles, églises et activités paroissiales, comme par exemple les chorales, groupes de danse traditionnelle, associations de jeunes, etc.) pour encourager l'acceptation communautaire et le soutien des jeunes filles en les incluant dans des activités communautaires valorisées et valorisantes. Toute création d'espace permettant aux enfants de se rencontrer régulièrement, de discuter, écouter et être écouté rompt l'isolement social et favorise l'adaptation psychosociale et la réintégration.
- Redynamiser l'UEPNDDR et renforcer la capacité de la DIVAS dans son rôle direct de protection de l'enfant mais aussi dans son rôle de supervision des membres des RECOPE. Les RECOPE nécessitent la mise à disposition de moyens de transport suffisants et leurs membres doivent bénéficier de formations plus fréquentes et techniquement plus pertinentes à la protection de l'enfant.

#### *Reconnaître l'extrême diversité des expériences vécues par les filles*

- Les programmes de DDR à l'intention des filles doivent être axés sur les circonstances spécifiques de chaque fille et non pas sur un script de programme préétabli. Au vu de l'ampleur et de la diversité des circonstances vécues par les filles anciennement associées aux groupes armés en RDC, il est essentiel que la programmation soit suffisamment flexible pour permettre une adaptation à ces différences et pouvoir se concentrer sur la nécessité de connaître et analyser la situation spécifique de chaque fille avant de prendre une décision concernant ses besoins d'adaptation psychosociale et de réintégration.
- Dans les cas où une formation professionnelle est considérée appropriée, il doit s'agir d'une formation à petite échelle adossée sur une étude de marché, et les candidates sélectionnées doivent être les plus motivées et les mieux qualifiées à chaque type de formation. Elle doit également prendre en compte tous les besoins spécifiques des filles, y compris celles ayant des enfants, et inclure un suivi post-formation.

#### *L'éducation : un outil puissant*

- Améliorer l'accès des filles à l'éducation en :
  - Augmentant le financement consacré à l'éducation dans les zones de recrutement « volontaire » dans le but de permettre aux jeunes filles vulnérables d'être scolarisées. Veiller à ce qu'un retour à la scolarisation soit garanti pour toutes les jeunes filles séparées des groupes armés qui le souhaitent, en prenant en compte leurs besoins spécifiques (par exemple si elles ont des enfants).
  - Etendre les programmes existants, gouvernementaux et non-gouvernementaux, de rattrapage scolaire – qui sont plus facilement accessibles aux filles sorties des groupes armés. Garantir que des places dans des classes, tant au niveau primaire que secondaire, sont proposées et permettent une réintégration dans le système éducatif.
  - Inclure au Plan de l'éducation pour la période 2016-2025 un programme spécifique d'alphabétisation des filles à l'échelle nationale ; s'appuyer pour cela sur les efforts initiés dans le cadre du Plan intérimaire de l'éducation de la période 2012-2014.<sup>26</sup>
  - Garantir qu'une section sur la compréhension des difficultés propres aux filles qui ont été associées à des groupes armés est intégrée à tous les cursus de formation à la protection et au soutien psychosocial de l'enfant destinés aux enseignants.
  - Conformément à la Résolution 2225 du Conseil de sécurité des Nations Unies,<sup>27</sup> prendre des mesures concrètes pour empêcher une utilisation des écoles à des fins militaires ce qui peut en faire des cibles légitimes d'attaque, en s'associant à la Déclaration pour la protection des écoles et en mettant en pratique les *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*.<sup>28</sup>

<sup>26</sup> « Ministère de l'enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, *Plan Intérimaire de l'Education 2012-2014* », 2012.

<sup>27</sup> Résolution 2225 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 2015, paragraphe 7 :

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2225\(2015\)&TYPE=&referer=/fr/&Lang=F](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2225(2015)&TYPE=&referer=/fr/&Lang=F)

<sup>28</sup> « Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés », Global Coalition to Protect Education from Attack, 2014 :

[http://www.protectingeducation.org/sites/default/files/documents/guidelines\\_fr.pdf](http://www.protectingeducation.org/sites/default/files/documents/guidelines_fr.pdf)

*Mettre fin à l'impunité*

- Veiller à ce qu'aucun soutien militaire, financier ou logistique ne soit fourni, par le gouvernement ou des membres des FARDC, à des milices d'auto-défense suspectées de recruter ou d'utiliser des enfants, ou de commettre d'autres violations aux droits humains.
- Instruire toutes les allégations de collaboration entre les FARDC et de tels groupes armés, avec la ferme intention de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des membres des forces armées impliqués dans ce type de collaboration.
- Donner la priorité aux enquêtes et aux poursuites de personnes soupçonnées de recruter des enfants et de les utiliser dans les hostilités – y compris à des fins sexuelles et domestiques. Veiller à ce qu'aucun membre des FARDC n'utilise des jeunes filles mineures comme des « épouses » ou concubines.

/FIN